Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'autorisation pour réaliser un projet de relocalisation de la conduite de gaz naturel pour le projet du SRB (« Service rapide par bus ») PIE-IX (Dossier R-4065-2018)

Objet de la demande

Énergir, s.e.c. (Énergir) a déposé, le 20 septembre 2018, une demande à la Régie de l'énergie (la **Régie**) afin d'obtenir l'autorisation requise pour réaliser un projet de relocalisation de la conduite de gaz naturel pour le projet du SRB PIE-IX (le **Projet**).

Le Projet permettra de répondre à la demande de l'Autorité régionale de transport métropolitain (l'**ARTM**) et de la Ville de Montréal (la **Ville**) et d'installer deux nouvelles conduites de gaz sur le boulevard Pie-IX afin de maintenir et améliorer l'approvisionnement du réseau gazier dans le secteur affecté par le Projet et de faciliter l'accès à la conduite tout en améliorant les délais d'intervention en cas d'urgence.

Le coût global estimé du Projet s'élève à 6,1 M$, dont 3,5 M$ seront assumés par l'ARTM et 2,6 M$ seront à la charge d'Énergir.

La demande est soumise en vertu de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**), et de l'article 1 (1°) du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* (le **Règlement**).

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier.

Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires écrits à la Régie et à Énergir, **au plus tard le 5 octobre 2018 à 12 h**. Énergir pourra répondre à ces commentaires **au plus tard le 10 octobre 2018 à 12 h**.

Les commentaires écrits doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La demande ainsi que les documents afférents, la Loi et le Règlement sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca et à ses bureaux.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

Le Secrétaire
Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec